



# à vélo dans l'agglomération avec Sabine

Lettre d'information de SABINE Rouen 2 rue du Réservoir 76000 Rouen  
n° 48 / septembre 2011 www.fubicy.org / rouensabine - rouensabine@fubicy.org

## Axe nord sud : quelle place pour le vélo ?

### L'association SABINE réagit

**La ville de Rouen, absente de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre.**

SABINE AGGLO regrette que la ville n'ait pas saisi l'occasion de sensibiliser le grand public et de promouvoir des modes de déplacements autres que la voiture : transports publics, vélo, marche à pied. Est-ce le reflet de l'absence de volonté des élus pour développer ces modes doux et en particulier le vélo ?

Pour le vélo, tout semble figé au prétexte qu'il y a un schéma directeur des aménagements cyclables en cours d'étude. Or cette étude a déjà pris un an de retard. Pendant ce temps, des voies sont refaites sans aménagement cyclable alors que la loi en fait obligation : av. Jean Rondeaux, rue Jean Lecanuet, place du Boulingrin...

Des dossiers sont enterrés alors que les études sont terminées et payées : la piste cyclable du quai haut rive droite. Les doubles-sens cyclables dans les zones 30 (décret 07/ 2008) ne sont pas généralisés alors qu'ils sont réalisables à peu de frais. Et tant d'autres!

Nos hommes et femmes politiques rouennais sont-ils capables d'écouter et de répondre à la demande sociale ?

### Du 7 au 10 octobre 2011 SABINE au parc expo

**au salon Maison déco sur le stand Pôle Écomobilité de l'AREHN...**

Ce sera l'occasion pour Sabine de se faire connaître du grand public. D'autres associations (Cardere, Avélo) proposeront de nombreuses animations : théâtre, ateliers pédagogiques, quizz, concours, etc. Le dimanche 9, un "bus cycliste" partira de la place St Marc pour se rendre au parc expo. Consultez le programme complet sur le site [www.arehn.asso.fr](http://www.arehn.asso.fr)

Jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, les habitants sont invités à la mairie de Rouen pour donner leur avis sur le projet de circulation de la ligne de bus n° 7. Ce nouvel aménagement va occasionner de grands changements dans les parcours des cyclistes ; par exemple sur les ponts Corneille et Boieldieu, av. Champlain, cours Clémenceau, etc.

### Des couloirs bus autorisés...

A contrario des voies TEOR, les couloirs réservés aux bus n° 7, de 3,50 m de large pour permettre le dépassement, seront autorisés aux vélos (et aux taxis). Encore faut-il que les chauffeurs de bus soient formés à la cohabitation avec les vélos et que les cyclistes soient sensibilisés aux dangers des angles morts (défaut de visibilité des vélos par les chauffeurs des grands véhicules).

### Mais des carrefours compliqués

Ce projet occasionne parfois une complication de la traversée des carrefours. Exemples : au débouché des ponts Corneille et Boieldieu en rive droite, au croisement de la rue St Sever et cours Clémenceau, sur les places Carnot et du Général De Gaulle...

### Enfin acceptés dans les bus ?

Le document soumis à l'enquête publique est imprécis sur un point : les vélos seront-ils acceptés dans les bus selon de nouveaux horaires (actuellement avant 7 h et après 19 h) ?

Ci-contre, un schéma très succinct du partage de la voirie sur l'axe nord sud.

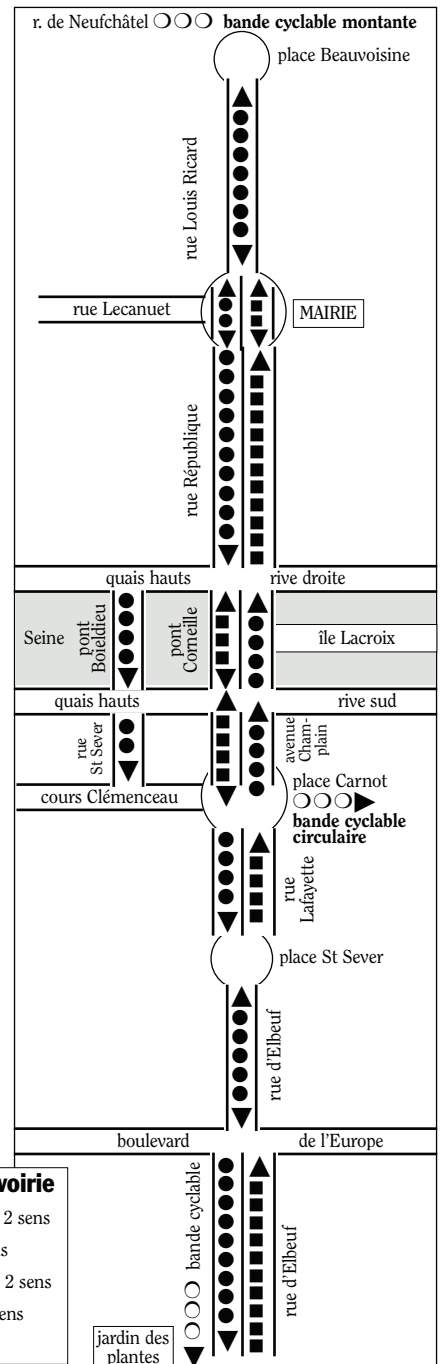
**Tout ceci mérite votre attention :**

**Allez vite donner votre avis !**

### Légende du schéma du partage de la voirie

- ◄ ■■■■ ► voies réservées bus taxis et vélos dans 2 sens
- ► voie réservée bus taxis et vélos dans 1 sens
- ◄ ●●●● ► circulation mixte tous véhicules dans 2 sens
- ► circulation mixte tous véhicules dans 1 sens
- ○ ○ ○ ○ ► bande cyclable unidirectionnelle

### Le partage de la voirie sur la ligne 7



### Petit exercice de calcul pour la rentrée :

La CREA met en œuvre actuellement la restructuration de la place du Boulingrin pour intégrer les nouvelles rames de métro et améliorer la circulation des usagers. Les plans ont été modifiés à notre demande, afin d'y intégrer aussi les déplacements à vélo. Et bien maintenant, une bande cyclable de 60 mètres y est dessinée !

**Question : une bande cyclable mesure 60 mètres de long. Un vélo parcourt 4 mètres par seconde. En combien de secondes le cycliste va-t-il parcourir la bande cyclable ?**

Réponse 15 secondes, merci la CREA

**Votre avis de cycliste est précieux,**

**ALLEZ TÉMOIGNER  
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre  
à la mairie de Rouen du lundi  
au vendredi de 8 h 15 à 16 h 45 et  
le samedi 1<sup>er</sup> octobre au matin**